CHÂTENAY-SUR-SEINE
SEINE ET MARNE

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 077-217701010-20260130-DELIB_2026_01-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Votants
15	15	10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Présents :
Stéphanie BANOS, Sandrine BUISSET, Delphine FASSIER, Corinne CASTERS, Alison LENOIR et Gérard DESORMES, Benjamin HUDEBINE, Cédric LENOIR, Thierry MONDO, David SCHVOCH

Date de la convocation
24/01/2026

Absents :
Christine CARMELLINO-ACCARDO, Jean-Yves BIGOT, Michael FASSIER et Cédric TABOAS

Date d'affichage
24/01/2026

Représentés :

Secrétaire :
Sandrine BUISSET

DÉLIBÉRATION 2026.01 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR-DSIL – PROGRAMME 2026

Madame le Maire expose que le projet de rénovation des systèmes de chauffage des bâtiments publics communaux, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis estimatif au stade études à 150 000€ HT soit 180 000 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Montant total du projet HT : 150 000€			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	120 000€	80%
Région			
Département			
…			
Auto-financement			
Fonds propres		30 000€	20%
Emprunt			
Total HT		150 00€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :
Date de lancement de l'appel d'offre : avril 2026
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juillet 2026
Date prévisionnelle de fin de l'opération : mai 2029

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 077-217701010-20260130-DELIB_2026_01-DE

Vu le budget communal**,**

Après en avoir délibéré et **<u>à l'unanimité des membres présents</u>** :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 150 000€ HT ;
- **APPROUVE** le plan de financement exposé ;
- **APPROUVE** l'échéancier de réalisation du projet ;
- **SOLLICITE** une subvention D'État au titre de la DETR ou de la DSIL – programme 2026 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Châtenay-sur-Seine**,**
Le, 30 janvier 2026

La secrétaire de séance :
Sandrine BUISSET

Le Maire,
Stéphanie BANOS

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 077-217701010-20260130-DELIB_2026_02B-DE

CHÂTENAY-SUR-SEINE
SEINE ET MARNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Votants
15	15	10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Présents :
Stéphanie BANOS, Sandrine BUISSET, Delphine FASSIER, Corinne CASTERS, Alison LENOIR et Gérard DESORMES, Benjamin HUDEBINE, Cédric LENOIR, Thierry MONDO, David SCHVOCH

Date de la convocation
24/01/2026

Absents :
Christine CARMELLINO-ACCARDO, Jean-Yves BIGOT, Michael FASSIER et Cédric TABOAS

Date d'affichage
24/01/2026

Représentés :

Secrétaire :
Sandrine BUISSET

DÉLIBÉRATION 2026.02 – VALIDATION DES DEVIS

Madame le Maire expose aux membres :

Dans le cadre de la politique communale en faveur de la transition écologique et de la maîtrise des dépenses énergétiques, il est proposé d'examiner le projet de rénovation énergétique portant sur le remplacement des systèmes de chauffage actuellement en fonctionnement dans les bâtiments communaux tels que : les écoles, la mairie et la garderie.

Les bâtiments concernés sont actuellement chauffés par une chaudière au fioul mise en service il y a de ça de nombreuses années, dont l'entretien est devenu très onéreux et le rendement insuffisant.

Ce système présente aujourd'hui plusieurs problématiques :
- un coût de fonctionnement élevé, lié à la volatilité du prix du fioul ;
- des émissions importantes de CO_2, non conformes aux objectifs nationaux et régionaux de réduction ;
- des difficultés de maintenance du matériel, vieillissant et énergivore ;
- une performance thermique insuffisante, entraînant des pertes de chaleur et une consommation excessive ;
- des émanations de fiouls très nocives pour les utilisateurs.

Cette opération vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux, réduire les dépenses de fonctionnement pour la commune, diminuer l'empreinte carbone en supprimant totalement l'usage du fioul mais également améliorer le confort thermique des usagers.

Après étude des besoins et analyse comparative des solutions possibles, il est proposé de remplacer les chaudières à fioul par un système de pompe à chaleur air/eau – air/air adapté aux caractéristiques des bâtiments et aux préconisations en matière d'accueil du public.

Cette solution permettrait :
- une réduction estimée de la consommation d'énergie,
- une diminution des émissions de CO_2,
- des économies de fonctionnement évaluées à 23 000€ par an.

Les devis reçus sont les suivants :

MAIRIE – LOT 1		
ENTREPRISE	DESIGNATION	MONTANT HT
DUMONT CLIMATISATION SERVICE	CHAUFFAGE	45 310.00€ HT
LYS ELEC	CHAUFFAGE & CLIMATISATION	45 353.13€ HT
DUMONT CLIMATISATION SERVICE	CHAUFFAGE	38 350.00€ HT
DUMONT CLIMATISATION SERVICE	CLIMATISATION	9 295.00€ HT
MATERNELLE – LOT 2		
ENTREPRISE	DESIGNATION	MONTANT HT
DUMONT CLIMATISATION SERVICE	CHAUFFAGE & CLIMATISATION	27 923.00€ HT

LYS ELEC	CHAUFFAGE	29 434.78€ HT
LYS ELEC	CLIMATISATION	22 381.36€ HT
ÉCOLE PRIMAIRE – LOT 3		
LYS ELEC	CHAUFFAGE & CLIMATISATION	22 388.40€ HT
DUMONT CLIMATISATION SERVICE	CHAUFFAGE & CLIMATISATION	25 576.00€ HT
GARDERIE - LOT 4		
LYS ELEC	CHAUFFAGE	28 319.44€ HT
DUMONT CLIMATISATION SERVICE	CHAUFFAGE & CLIMATISATION	21 648.00€ HT

Après étude des besoins lors des réunions de travail de la commission travaux, il est proposé aux membres de retenir les devis, par lots respectifs, de la façon suivante :

- LOT 1 – MAIRIE : LYS ELEC pour un montant total de 45 353.13€ HT
- LOT 2 – ÉCOLE MATERNELLE : DUMONT CLIMATISATION SERVICE pour un montant total de 27 923.00€ HT
- LOT 3 – ÉCOLE PRIMAIRE : LYS ELEC pour un montant total de 22 388.40€ HT
- LOT 4 – GARDERIE : DUMONT CLIMATISATION SERVICE pour un montant total de 21 648.00€ HT

Soit un coût total pour cette opération de 117 312.53€, frais de raccordement non inclus estimé ce jour à 30 000€ HT.

Ce projet constitue une action concrète et structurante pour la commune, tant sur le plan écologique, économique que patrimonial. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition énergétique et permet d'améliorer durablement le confort des usagers.

L'exposé du Maire entendu,

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 077-217701010-20260130-DELIB_2026_02B-DE

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents** :

- **APPROUVE** la répartition des lots attribués tel que présenté ci-dessus ;
- **APPROUVE** les devis tels que présentés ci-dessus ;
- **DÉCIDE** que les travaux seront réalisés selon le plan pluriannuel de travaux établi par la commission travaux ;
- **DIT** que les crédits nécessaires aux budgets primitifs des années de réalisation des travaux seront prévus à cet effet ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches auprès des entreprises retenues pour la réalisation des travaux ;
- **PRÉCISE** que ces travaux seront réalisés sous réserve d'attribution d'une subvention ;

Châtenay-sur-Seine**,**
Le, 30 janvier 2026

La secrétaire de séance :
Sandrine BUISSET

Le Maire,
Stéphanie BANOS

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 077-217701010-20260130-DELIB_2026_03-DE

République Française

Département de Seine-et-Marne

Arrondissement de Provins

Commune de Châtenay-sur-Seine

CHÂTENAY-SUR-SEINE
SEINE ET MARNE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier, le conseil municipal légalement convoqué le 24/01/2026 s'est réuni, sous la présidence de STEPHANIE BANOS, Maire

Membres en exercice : 15 – **Présents :** 10 - **Votants :** 10

Présents :
STEPHANIE BANOS, THIERRY MONDO, DELPHINE FASSIER, GERARD DESORMES, SANDRINE BUISSET, CORINNE CASTERS, BENJAMIN HUDEBINE, ALISON LENOIR, CEDRIC LENOIR, DAVID SCHVOCH

Absents :
JEAN-YVES BIGOT, CARMELLINO-ACCARDO CHRISTINE, MICHAEL FASSIER, SEVERINE HARTEMANN, CEDRIC TABOAS

Secrétaire de séance : SANDRINE BUISSET

2026_03 Régie mixte communale

A la suite de la délibération 2025.40 du 22 novembre 2025 relative à l'adaptation de la régie communale, la trésorerie nous demande d'apporter quelques modifications, qui sont les suivantes :

- rajout de la distribution des chèques, bons et cartes cadeaux par le régisseur ou son suppléant ;
- transformation en régie mixte

Il est proposé de reprendre l'intégralité de la délibération afin d'abroger la précédente afin de mentionner les éléments demandés par le service de gestion comptable.

Les autres dispositions restent inchangées.

Cette délibération sera soumise pour avis conforme au comptable assignataire et sera soumise à nouveau pour approbation au conseil municipal.

Le conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 voix pour) décide

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 077-217701010-20260130-DELIB_2026_03-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents DÉCIDE :

- **D'ABROGER** la délibération 2025.40 du 22 novembre 2025,
- **APPROUVE** les modifications citées ci-dessus,
- **DIT** que le projet sera soumis à approbation du comptable assignataire.

Le Maire, STEPHANIE BANOS
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance
SANDRINE BUISSET

Le Maire
STEPHANIE BANOS

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 077-217701010-20260130-DELIB_2026_04-DE

République Française

Département de Seine-et-Marne

Arrondissement de Provins

Commune de Châtenay-sur-Seine

CHÂTENAY-SUR-SEINE
SEINE ET MARNE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier, le conseil municipal légalement convoqué le 24/01/2026 s'est réuni, sous la présidence de STEPHANIE BANOS, Maire

Membres en exercice : 15 – **Présents :** 10 - **Votants :** 10

Présents :
STEPHANIE BANOS, THIERRY MONDO, DELPHINE FASSIER, GERARD DESORMES, SANDRINE BUISSET, CORINNE CASTERS, BENJAMIN HUDEBINE, ALISON LENOIR, CEDRIC LENOIR, DAVID SCHVOCH

Absents :
JEAN-YVES BIGOT, CARMELLINO-ACCARDO CHRISTINE, MICHAEL FASSIER, SEVERINE HARTEMANN, CEDRIC TABOAS

Secrétaire de séance : SANDRINE BUISSET

2026_04 Heures supplémentaires et complémentaires

Madame le Maire expose aux membres :

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires est dû en contrepartie de la réalisation d'heures supplémentaires effectives, dans la limite maximum de 25 heures par mois (y compris les travaux supplémentaires effectués le dimanche et les jours fériés).

Pour faire suite à la délibération n°2025.15 en date du 7 avril 2025 portant sur la mise en place de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaire et appliquée au sein de notre collectivité, il y a lieu d'apporter des modifications relatives aux divers travaux pris en compte dans le cadre de cette indemnité.

Les travaux de déneigement, salages et autres activités nécessitants l'intervention des agents en dehors des horaires de travail, les dimanches et jours fériés seront pris en compte dans le cadre des heures supplémentaires.

Le conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 voix pour) décide

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 077-217701010-20260130-DELIB_2026_04-DE

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

– **APPROUVE** les modalités complémentaires relatives aux divers travaux pris en compte dans le cadre de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Le Maire, STEPHANIE BANOS
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance
SANDRINE BUISSET

Le Maire
STEPHANIE BANOS

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 077-217701010-20260130-DELIB_2026_05-DE

CHÂTENAY-SUR-SEINE
SEINE ET MARNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Votants
15	15	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation
24/01/2026

Date d'affichage
24/01/2026

Présents :
Stéphanie BANOS, Sandrine BUISSET, Delphine FASSIER, Corinne CASTERS, Alison LENOIR et Gérard DESORMES, Benjamin HUDEBINE, Cédric LENOIR, Thierry MONDO, David SCHVOCH

Absents :
Christine CARMELLINO-ACCARDO, Jean-Yves BIGOT, Michael FASSIER et Cédric TABOAS

Représentés :

Secrétaire :
Sandrine BUISSET

DÉLIBÉRATION 2026.05 – SDESM : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2026

En date du 8 décembre 2025, le SDESM nous a transmis un document qui présente l'ensemble des travaux prévus pour la rénovation, la création et la mise en conformité du réseau d'éclairage public de la commune en 2026, secteur par secteur, ainsi que les conditions financières et les économies attendues.

Le SDESM a transmis lors de cette envoie à la commune :

- L'avant-projet sommaire (APS)
- Les annexes techniques
- Les estimations financières par opération

A cet effet, et afin de valider cette opération, la commune doit fournir une délibération de délégation de travaux avant le 31 janvier 2026.

De plus, une enveloppe annuelle de 35 000 € est disponible dans le cadre des subventions pour la réalisation de travaux des EP (rénovations, créations, armoires, enfouissements, etc.). Des aides de la région Île-de-France peuvent être allouées pour cette opération mais ne sont pas garanties. D'autre part, il est à noter que si des subventions externes au SDESM sont attribuées et atteignent 50 % du coût total des travaux, la subvention du SDESM ne sera pas versée.

Ce projet propose :

- Une modernisation complète de l'éclairage public ;
- Une forte baisse de la consommation électrique et du CO_2 ;
- Des coûts maîtrisés grâce aux subventions SDESM ;
- Un remplacement des armoires pour mise en conformité et fiabilité ;
- La création de nouveaux points lumineux et d'infrastructures utiles (borne foraine, alimentation caméra) qui ont été relevé sur le territoire de la commune.
- Remplacement des ampoules en LED

Ce programme est estimé à un montant total de 154 424€ HT et sera réalisé en plusieurs tranches afin de ne pas impacter les autres projets en cours et à venir. Un plan pluriannuel sera établi afin de planifier les travaux par secteur et par année.

La programmation des travaux se présente de la façon suivante :

ANNEE	SECTEUR	MONTANT TOTAL	SUBVENTION
2026	- rue de la Gare (partie 1) - rue de la Muette - Impasse des Tennis (partie 1)	46 050€	6 737€
2027	- rue Grande	25 464€	8 398€
2028	- route de Montigny - rue de Chaupry - rue Fauveau	29 844€	10 372€
2029	- rue de la Gare (partie 2)		

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 077-217701010-20260130-DELIB_2026_05-DE

	- rue Maison Blaise - Impasse des Tennis (partie 2) - rue de la Vieille Seine		
2030	- route de Montereau		
2031	- rue de la Poste - rue de la Paturotte - rue Neuve	16 710€	5 754€
		154 424€	42 167€

Le Conseil Municipal,

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM,

Considérant que la commune de Châtenay-sur-Seine est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'**A**vant-**Pr**ojet **S**ommaire réalisé par le **SDESM** à l'occasion d'un projet d'éclairage public tel que présenté ci-dessus ;

Considérant que le montant des travaux retenu est estimé d'après l'**A**vant-**Pr**ojet **S**ommaire à 154 424 € HT et 185 308.80€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **APPROUVER** le programme de travaux pluriannuel el que présenté ;
- **APPROUVER** les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire du SDESM (**APS**) ;
- **TRANSFERER** au **SDESM** la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés ;
- **DEMANDER** au **SDESM** de lancer les études et les travaux concernant la rénovation, la création et la mise en conformité du réseau d'éclairage public de la commune ;
- **PREVOIR** les crédits nécessaires aux budgets primitifs des années de réalisation des travaux ;
- **M'AUTORISER** à signer la convention de transfert de maitrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISER** le **SDESM** à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Châtenay-sur-Seine**,**
Le, 30 janvier 2026

La secrétaire de séance :
Madame Sandrine BUISSET

Le Maire,
Stéphanie BANOS